



Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 - 18 h 00 - convocation du 10 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-045

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À ARDÈCHE LUTTE MEYSSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 9 jeunes membres d'Ardèche Lutte Meysse se sont qualifiés à divers championnats :

- Championnat de France de lutte gréco jeune à St Yriex la Perche (2 nuits de 2 personnes),
- Championnat de France de lutte libre jeune à Toulouse (2 nuits de 2 personnes),
- Championnat de France de lutte libre et gréco sénior à Le Creusot (2 nuits de 2 personnes),
- Championnat de France de lutte sur sable à Toulon (1 nuit de 8 personnes),

Afin d'alléger les frais engendrés par ces déplacements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Ardèche Lutte Meysse une subvention exceptionnelle de 500 € pour les nuitées mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à Ardèche Lutte Meysse.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, au Président d'Ardèche Lutte Meysse pour information et au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - DENIS - JULIEN-RAOULT - GAGNOT - LAUSSEL
MRS CUER - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - ROCHETTE - REYMONDON - MÉNARD - MAZZINI
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CODATO - CORTIAL- Ms ROUX - ~~MAZZINI~~ - ~~MONTCHAUD~~

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Mme CHAUSSIGNANT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,

Eric CUER

Le secrétaire de séance,